

Bruxelles, le 29 juin 2026
(OR. en)

10058/26
COR 1

CADREFIN 259
FIN 807
RESPR 27
POLGEN 143

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 - Cadre de négociation

Dans le document 10058/26 INIT:

À la page 16, le point 39 doit se lire comme suit:

39. Dans leur programmation, les États membres veilleront à ce que les mesures de la politique de cohésion fassent l'objet d'investissements appropriés dans toutes les catégories de régions, en tenant compte des niveaux d'investissement actuels. Si l'allocation aux régions en transition et aux régions plus développées est inférieure à [2575] % du niveau d'investissement actuel, les États membres fourniront une justification fondée sur des critères objectifs.

À la page 16, le point 40 doit se lire comme suit:

40. Les plans seront évalués par la Commission dans un délai de quatre mois à compter de leur présentation et approuvés par le Conseil. Les modifications apportées aux plans seront évaluées par la Commission dans un délai de trois mois à compter de la présentation du plan modifié et approuvées par le Conseil. ~~La Commission peut, dans des cas dûment justifiés, proposer à l'État membre de modifier les mesures existantes ou d'en introduire de nouvelles.~~

À la page 26, le point 68 doit se lire comme suit:

Ne concerne pas la version française.

À la page 35, le point 94 doit se lire comme suit:

94. L'enveloppe financière indicative destinée au programme Horizon Europe pour la période 2028-2034 sera de [148 579] millions d'EUR, dont:
- i) [37 42~~40~~] millions d'EUR pour l'excellence scientifique;
 - ii) [64 145~~419~~] millions d'EUR pour la compétitivité et la société;
 - iii) [32 929] millions d'EUR pour l'innovation;
 - iv) [13 807] millions d'EUR pour l'Espace européen de la recherche, dont [4 573] millions pour le volet consacré à l'élargissement de la participation.

À la page 35, le point 96 doit se lire comme suit:

Ne concerne pas la version française.

À la page 41, le point 110 doit se lire comme suit:

110. L'instrument devrait permettre de fournir un soutien d'un montant maximal de [95 000] millions d'EUR (en prix courants) sous la forme de garanties budgétaires, de prêts Euratom, de prêts d'assistance macrofinancière et de prêts à l'appui de réformes, notamment en faveur de pays partenaires qui mettent en œuvre des plans fondés sur les performances. [Les prêts à l'appui de réforme seront mis à disposition au moyen d'actes d'exécution.] Un montant indicatif de [19 000] ~~milliards~~ **millions** d'EUR (en prix courants) sera alloué à la BEI.

À la page 49, dans le tableau "Annexe. Cadre financier pluriannuel 2028-2034 (en engagements)", à la ligne "Politique agricole commune (PAC) aide au revenu", dans la colonne "Proposition COM" Total 2028-2034 (prix de 2025), le nombre doit se lire comme suit: ~~259 231~~ **261 009**.

À la page 49, dans le tableau "Annexe. Cadre financier pluriannuel 2028-2034 (en engagements)", dans la première colonne, le titre de la ligne "*Cohésion économique, territoriale et sociale, y compris la pêche et les communautés rurales*" doit se lire comme suit: "*Cohésion économique, territoriale et sociale, y compris la pêche, les communautés rurales **et le tourisme***".
